

Sans titre

ARCHITECTE ENTREPRENEUR

Contrôleur technique. -

Responsabilité. - Responsabilité à l'égard du maître de l'ouvrage. -

Garantie décennale. - Action en garantie. - Forclusion. -

Inopposabilité. - Faute dolosive. - Définition.

Constitue une faute dolosive du contrôleur technique, le silence gardé par celui-ci sur la non-conformité d'une installation de désenfumage aux normes techniques privant le maître de l'ouvrage d'une action sur le fondement de la garantie décennale.

3ème CIV. - 22 juin 2005. REJET

N° 04-14.587. - C.A. Toulouse, 1er mars 2004.

M. Weber, Pt. - Mme Maunand, Rap. -
M. Cédras, Av. Gén. - la SCP
Lyon-Caen, Fabiani et Thiriez, la
SCP Le Griel, Av.